

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 04 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

**Pouvoirs :** LEVOYER Thérèse (pouvoir à HAIRON Josiane), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), BURNEL Sébastien (pouvoir HAVARD Georges), OHEIX Yoann (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

**Excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** BEHELLE Antony.

**Objet : SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DE LA VALLEE DE L'OUVE – VEGETALISATION GROUPE SCOLAIRE JACQUELINE MAIGNAN – DEMANDES SUBVENTIONS**

L'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Ouve avait dans ses compétences la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements d'enseignement préélémentaires et élémentaires publics de son territoire.

La communauté d'agglomération du Cotentin a décidé, par délibération du 24 mai 2017, de restituer cette compétence aux communes. Le service commun du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve, créé par convention du 05 février 2019, administre cette compétence et règle à ce titre l'ensemble des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, intérêts des emprunts, charges de personnel, etc...) et l'ensemble des dépenses d'investissement (travaux intérieurs et extérieurs, acquisition de matériels et mobilier, remboursement du capital des emprunts, etc...).

Monsieur le Maire rappelle que les cours du groupe scolaire Jacqueline Maignan ne disposent quasiment pas d'espaces ombragés (un seul arbre planté à proximité des cours). Elles sont intégralement revêtues de bitumes. Depuis plusieurs années, les élèves, les familles, et les enseignants mettent en avant le fort inconfort thermique qui en résulte. Cette situation est également ressentie par les enfants du centre de loisirs, hébergé dans les locaux, en particulier lors de la période estivale. Les enseignants ne disposent pas en outre d'espaces de découverte de la nature à proximité des classes.

C'est dans ce contexte que les élèves d'une classe de CM<sup>2</sup> ont travaillé avec leur enseignant, et en lien avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement), sur la thématique du mieux vivre à l'école à l'aide de la nature. Une étude a été menée sur cette base en 2022 par le CAUE de la Manche, afin de mettre en perspective le projet, au regard en particulier d'exemples de végétalisation réalisées dans des écoles. Les aménagements ont ensuite été précisés par une étude paysagère, qui a permis de définir plusieurs scénarios en intégrant les esquisses qui avaient été réalisées par la classe de CM<sup>2</sup>. Le scénario médian (2b) a été choisi en concertation avec les enseignants, en tenant compte de sa faisabilité technique et financière.

Le projet approuvé répond ainsi aux objectifs suivants :

- Réguler la température et donc diminuer l'inconfort thermique
- Améliorer la qualité paysagère
- Diversifier le cadre récréatif en y introduisant de la biodiversité

Il contribue en outre à favoriser les approches pédagogiques autour de la biodiversité et du développement durable.

Ces travaux, d'un montant estimé de 75 000 € HT, permettront de désimperméabiliser 17% des cours du groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) soit environ 400m<sup>2</sup>, afin de planter 18 arbres, de créer une zone de jardinage, des espaces de jeux, et de mettre en place des équipements (bancs et rondin). Ce projet intégrera l'installation d'une pergola de 32m<sup>2</sup> afin de créer une zone d'ombrage spécifique à l'extérieur, qui contribuera aussi à la régulation de la température à l'intérieur du bâtiment.

Ce projet peut bénéficier d'un Fonds de Concours de l'Agglomération à hauteur de 40 % du reste à charge. Monsieur le Maire propose que la commune sollicite cette subvention ainsi que toute aide possible ; subventions qui seront ensuite reversées au budget « services communs » de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de végétalisation de la cour du groupe scolaire Jacqueline Maignan, porté par le service commun de la Vallée de l'Ouve,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours de l'Agglomération pour ces travaux ainsi que toute autre subvention (DETR, Fonds vert..),
- Autorise Monsieur le Maire à reverser ces subventions au budget « services communs » de l'Agglomération,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS